

Objet de la demande : 10/ Utiliser un terrain pour le dépôt, le stationnement ou le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation (voir art. 30 à 34 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17/01/2002)

	nombre d'exemplaires	si enquête publique et/ou commission de concertation	si autres instances à consulter (route régionale, immeuble inscrit sur liste de sauvegarde ou classé)
<u>Documents administratifs</u>			
Demande de permis d'urbanisme (annexe I)	4	+5	+2
4 photos couleurs montrant le bien + bâtiments voisins pour évaluer la situation existante	4	+5	+2
titre de propriété + attestation du notaire ayant établi l'acte si l'acte date de moins de 3 mois avant l'introduction de la demande + copie de l'avis conforme au propriétaire (annexe II) + récépissé si le demandeur n'est pas le propriétaire	2		
note descriptive *	4		
(avis de la société de logement social) si travaux dans une habitation sociale	4		

Documents graphiques

Plan de localisation (entre 1/1.000 et 1/10.000)	4	+5	+2
Plan d'implantation (1/100 - 1/200 - 1/500) Orientation, échelle, noms des voiries, n° de police, indication du volume (nombre de niveaux hors sol et forme de la toiture) et de l'affectation des voisins,.... + indication des plantations et autres dispositifs prévus pour masquer le dépôt s'il s'agit de l'établissement d'un dépôt de véhicules usagés, de mitraille, de matériaux ou de déchets ou de l'utilisation d'un bien pour le stationnement de véhicules	4	+5	+2

* **s'il s'agit de l'établissement d'un dépôt de véhicules usagés, de mitraille, de matériaux ou de déchets ou de l'utilisation d'un bien pour le stationnement de véhicules** : description des mesures visant à prévenir les inconvénients pour le voisinage
s'il s'agit d'utiliser habituellement un bien pour le placement d'une ou plusieurs installations mobiles pouvant être utilisée pour l'habitation : description des installations prévues, leur nombre et la fréquence d'utilisation du terrain